

## Tarifs municipaux 2022 hors services périscolaires et mises à disposition de salles

**Date de la convocation du conseil municipal :** le jeudi 9 décembre 2021

**Date et heure du conseil municipal :** le lundi 13 décembre 2021 à 20h00

**Lieu du conseil municipal :** Salle René-Guy CADOU, complexe sportif du Pré aux Oies,

**Président de séance :** Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric WILLIAMS

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 23

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés :** 3

**Nombre de votants :** 22

**PRÉSENTS :** TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoint au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, PREL Elisabeth, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :** STERCHI Charles

**REPRÉSENTÉS :** BROSSARD Françoise a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel ; COUTAREL-LORIEU Martine a donné pouvoir à LOEZ Jean-Christophe ; MARCHAIS Violette a donné pouvoir à PERROT Philippe.

### Exposé

Philippe PERROT, adjoint à la Communication, la Culture et aux Ressources Humaines, informe le Conseil que la majorité des communes de Nantes Métropole ont instauré la gratuité pour l'accès aux bibliothèques municipales. Au niveau national, un texte de loi tendant notamment à instituer cette gratuité à l'échelle nationale est actuellement à l'étude. Les membres de la commission Culture et du bureau municipal souhaitent, à la majorité, anticiper cette mesure nationale pour qu'elle entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au niveau de la bibliothèque municipale.

Les membres du bureau municipal ont également souhaité mettre en place un tarif de « reprise de caveau ». En effet, ces tarifs spécifiques existent dans de nombreuses communes et permettent de compenser une partie des frais liés aux exhumations préalables à la remise à disposition des caveaux.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2020-06-06 du 14 décembre 2020 fixant l'ensemble des autres tarifs municipaux pour l'année 2021 (bibliothèque, cimetière, droits relatifs à l'occupation du domaine public, barnum),

**CONSIDERANT** la proposition de la commission Culture du 26 octobre 2021 pour les autres tarifs municipaux pour l'année 2022 (bibliothèque, cimetière, droits relatifs à l'occupation du domaine public, barnum),

**CONSIDERANT** la proposition de la commission mixte Culture / Finances du 02 décembre 2021 (tarifs municipaux pour l'année 2022 (bibliothèque, cimetière, droits relatifs à barnum),

**CONSIDERANT** les propositions du bureau municipal n° 22-2021 du 06 décembre 2021,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2022 :

BIBLIOTHEQUE	Tarifs
<b>Habitants de Mauves</b>	
Individuel	0 €
Famille	0 €
Individuel : RSA, étudiant, demandeur d'emploi	0 €
<b>Habitants hors commune</b>	
Individuel	0 €
Famille	0 €
Individuel : RSA, étudiant, demandeur d'emploi	0 €
<b>Opération « désherbage » livres et magazines</b>	
Lot de 3 livres	5,00 €
Lot de 5 magazines	5,00 €

CIMETIERE	Tarifs
Concession 15 ans (pleine terre, caveau, colombarium)	195,00 €
Concession 30 ans (pleine terre, caveau, colombarium)	460,00 €
Caveau 1 place	670,00 €
Caveau 2 places	835,00 €
Caveau 3 places	1 260,00 €
Reprise de caveau 1 place	330,00 €
Reprise de caveau 2 places	400,00 €
Reprise de caveau 3 places	600,00 €

**DROITS DE PLACE ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Droits de place pour commerces ambulants réguliers (le mètre linéaire facturé au trimestre)	10,00 €
Occupation de l'espace public à but commercial (hors dispositifs publicitaires) pour commerces fixes (le m2 facturé au trimestre)	8,00 €
Droits de place pour commerces et services occasionnels dont la surface est inférieure à 30m <sup>2</sup> (la journée : forfait) sur domaine public et domaine privé communal	20,00 €
Droits de place pour commerces et services occasionnels dont la surface est supérieure à 30m <sup>2</sup> (la journée : forfait) sur domaine public et domaine privé communal	100,00 €

**BARNUM – Tarifs**

Objet	Associations malviennes
Location – 1 <sup>ère</sup> utilisation	Gratuit
Location - à compter de la 2 <sup>ème</sup> utilisation	30,00 €
Caution pour prêt	500,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Mauves sur Loire, le 13 décembre 2021

Le maire,

**Emmanuel TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 044-214400947-20211213-2021\_04\_07-DE